

Commission d'appel à caractère juridique

Extrait du procès-verbal de la réunion du 11/07/2024

Le présent document a pour seule fonction de permettre aux intéressés de prendre connaissance des délibérations de la commission d'appel et sont simplement communiquées à titre d'information.

Ce document ne peut donc faire l'objet d'aucune contestation devant un quelconque organe.

La décision motivée sera publiée par la suite avec les voies et délai de recours

Appel de Blaringhem Us d'une décision de la commission du statut de l'arbitrage du 25 juin 2024

Décision de la commission du statut de l'arbitrage : Aucun droit à muté supplémentaire

La commission d'appel décide :

- De confirmer la décision de première instance
- De confisquer les frais d'appels
- Imputer les frais de déplacement de M QUENIART pour moitié

Président de la commission

HENON Jean Michel

Secrétaire de la commission

BAZIN Jean Louis